

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 18 février 2026 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2024 fixant les attributions et le mode de désignation des chefs de quart du corps des Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile qui exercent des missions de gestion d'aires de trafic de l'aérodrome de Paris - Charles-de-Gaulle

NOR : TRAA2604847A
(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 fixant les attributions et le mode de désignation des chefs de quart du corps des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile qui exercent des missions de gestion d'aires de trafic de l'aérodrome de Paris - Charles-de-Gaulle ;

Vu l'avis du comité social d'administration de la direction des services de la navigation aérienne en date du 17 février 2026 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Dans le titre et à l'article 1^{er}, le mot « Paris-Charles-de Gaulle » est remplacé par « Paris - Charles-de-Gaulle ».

Article 2

A l'article 7, le mot « mention » est remplacé par « qualification » et le mot « formations » est remplacé par « formations suivies ».

Article 3

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 18 février 2026.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services de la navigation aérienne,
F. Guignier